



**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-06-05**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CHAMPONNOIS Alain,
CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, ,
PHILIPPON Franck.

Absente excusée : Mme MAHAMDI Maryline

Secrétaire de séance : BERTOLI Régis

Convocation du 02/06/2023 (affichée le 02/06/23).

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE LA DETR POUR TRAVAUX SUR LES
VOIES COMMUNALES**

Le Maire précise qu'un état des lieux de la voirie communale laisse apparaître des besoins de réparation de plusieurs voies qui deviennent dangereuses pour les usagers. Toutefois le montant des travaux projetés nécessite un étalement dans le temps. La priorité est donnée aux travaux du Chemin des Carrières, de la Rue du Creux Guillaume et du Chemin d'Ougney étant précisé qu'il est nécessaire que ces travaux soient réalisés au cours du 2^{ème} semestre 2023. Cette première tranche de travaux s'élève à 55.541,50 euros HT. Les travaux projetés Rue du Revêt, l'aménagement d'un trottoir dans le virage de Balançon et les travaux de reprise de la Rue de Malans sont estimés à 137.697,50 euros HT et seront inscrits au budget 2024 avec une réalisation à prévoir au cours de l'été 2024.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR
- ADOPTE l'opération et arrête les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'élève à :
 - 55.541,50 euros HT pour la 1^{ère} tranche (2023)
 - 137.697,50 euros HT pour la 2^{ème} tranche (2024)
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

